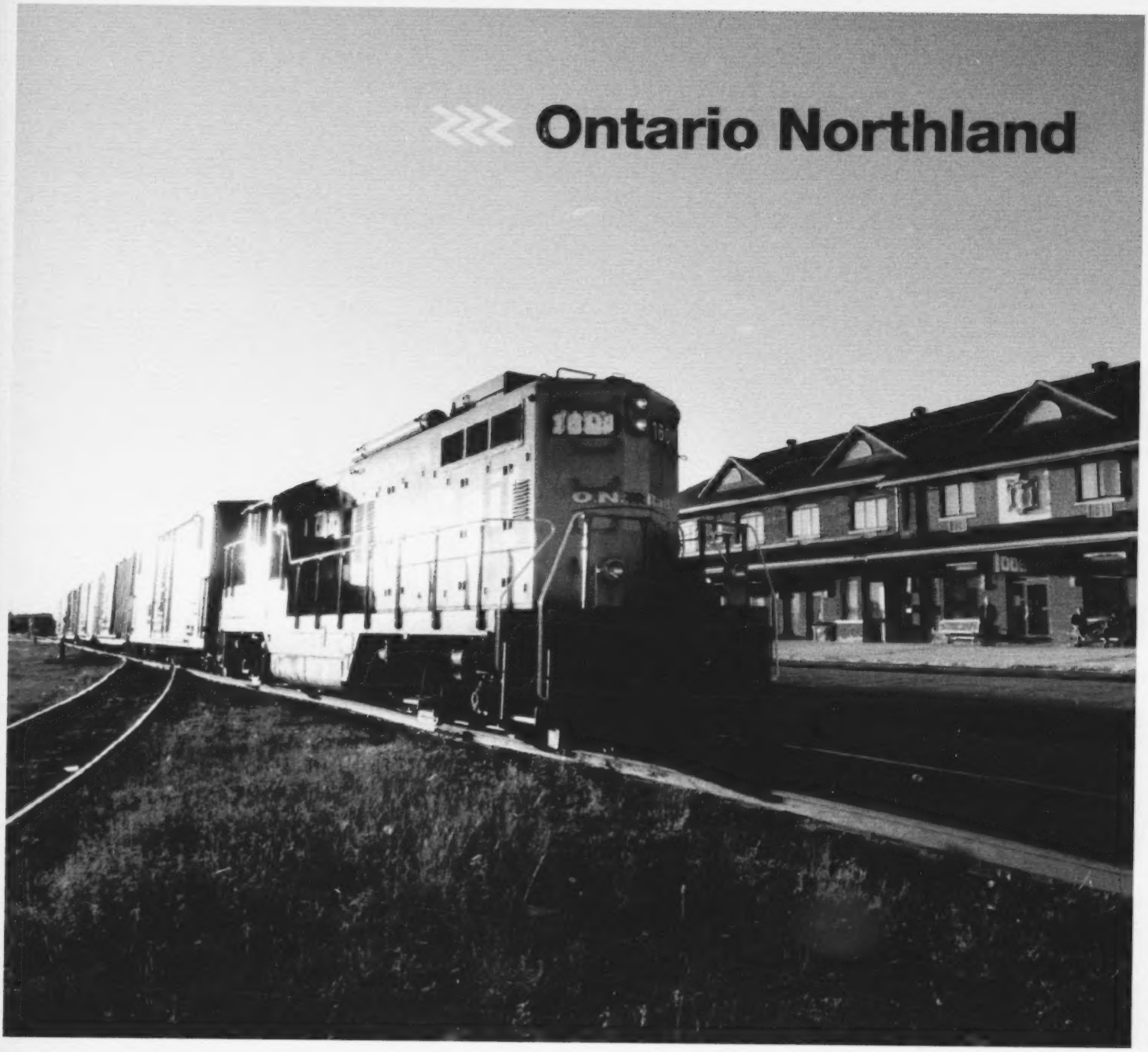

Commission de transport Ontario Northland
Rapport annuel 2014-2015

www.ontarionorthland.ca

Table des matières

FAITS SAILLANTS 3

VUE D'ENSEMBLE 4

- Services 4
- Vision 4
- Valeurs 4
- Gouvernance 5
- Mandat 5
- Structure hiérarchique 5
- Membres de la Commission 6
- Principaux dirigeants d'Ontario Northland 6
- Personnel 6

2014-2015 EN BREF 7

- Services voyageurs 7
- Services ferroviaires 8
- Remise à neuf et réparations 9
- Services organisationnels 9

ÉTATS FINANCIERS 10

Message du président

Cet exercice financier marquait le début d'un nouveau chapitre pour Ontario Northland. L'engagement du gouvernement provincial pour appuyer ses efforts de transformation afin de réaliser la durabilité de ses activités a donné un souffle nouveau à l'entreprise.

En novembre 2014, une initiative de changement échelonnée sur trois ans a été lancée au sein de l'entreprise. Le programme, judicieusement appelé *Aller de l'avant*, transformera Ontario Northland en un chef de file du transport offrant des solutions de valeur efficaces et durables. En quelques mois seulement, l'entreprise a commencé à relever des défis opérationnels de taille et à obtenir des résultats significatifs grâce à cette initiative ambitieuse.

Voici les principes directeurs du programme *Aller de l'avant* :

- augmenter les revenus et contrôler les coûts;
- mettre l'accent sur des solutions de transport;
- atteindre l'excellence sur le plan commercial et au niveau du service;
- s'améliorer sans cesse et innover; et
- collaborer avec les employés et les collectivités.

Une transformation de cette ampleur ne se réalisera pas sans apporter des améliorations opérationnelles et culturelles considérables à tous les niveaux de l'organisation. Elle exigera des efforts collectifs de tous les employés, lesquels seront invités à présenter des suggestions d'amélioration et à mettre en œuvre des solutions créatives à des défis opérationnels complexes.

La vente d'Ontera, la division des télécommunications de la CTON, à Bell Aliant, dont l'accord final a été conclu en octobre 2014, constituait une étape importante pour l'agence. Divers services comme les finances, les technologies de l'information et les magasins continuent à fournir des services à Bell Aliant tandis que les systèmes d'exploitation sont transférés au nouveau propriétaire.

L'année qui suit apportera son lot d'obstacles opérationnels à surmonter, y compris les relations de travail, un nombre important de départs à la retraite, des mesures de compression des coûts et une restructuration. Toutefois, c'est avec une détermination renouvelée que l'organisme transformera ces défis en exploits, de sorte qu'Ontario Northland sera positionné en tant que chef de file du transport largement reconnu pour sa grande contribution au tissu économique et social du Nord-Est ontarien.

Tom Laughren
Président, Commission de transport Ontario Northland

Faits saillants

REVENU
62,3 millions de $

TRANSPORT DES PASSAGERS
54 605 passagers ont voyagé à bord du Polar Bear Express
256 324 passagers ont voyagé à bord des autocars d'Ontario Northland

TRANSPORT DES MARCHANDISES
25 091 wagons complets ont été expédiés
175 825 envois par service de messagerie par voie ferroviaire entre Moosonee et Cochrane pesant plus de 3 millions de kilogrammes
3 591 véhicules transportés entre Moosonee et Cochrane

TRANSFORMATION
Mise sur pied de l'équipe transformationnelle de base et lancement de la vision « Aller de l'avant »
Plus de 25 séances d'information à l'intention des employés
Plus de 10 séances d'information destinées aux collectivités
Plus de 200 suggestions d'amélioration reçues des employés et des membres des collectivités
Schématisation de 52 processus opérationnels majeurs et mise en œuvre/planification des améliorations

IMPACT ÉCONOMIQUE

- Pour chaque dollar de revenus directs générés par Ontario Northland, le coefficient multiplicateur pour la province de l'Ontario est de 2,11 $*.
- Pour chaque dollar de salaire, l'estimation de la valeur ajoutée s'élève à 1,47 $ dans l'ensemble de la région*.
- Chaque emploi qui existe à Ontario Northland entraîne la création d'un autre emploi indirect lié à notre présence commerciale*.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL
Chaque envoi en wagon complet évite le transport routier par deux camions et demi, ce qui pourrait permettre de réaliser des économies potentielles au niveau de l'entretien des routes dans le nord-est de l'Ontario.

*Source : Étude sur l'impact économique et social d'Ontario Northland, HDR Corporation en collaboration avec le Dr Bakhtiar Moazzam, 2008.

Vue d'ensemble

La Commission de transport Ontario Northland (CTON), société d'État de la province de l'Ontario, fournit des solutions fiables et efficaces en matière de transport au Nord-Est ontarien.

Services

Établie à North Bay et œuvrant principalement dans le Nord-Est ontarien, la CTON offre les services suivants :

- le Polar Bear Express (service de train de voyageurs entre Cochrane et Moosonee);
- les services de fret ferroviaire;
- les services de remise à neuf et de réparations; et
- les services d'autocars voyageurs à horaire fixe et les services de messagerie par autocar.

La vente d'Ontera, la division des télécommunications de la CTON, à Bell Aliant a été annoncée en avril 2014. La CTON a exploité Ontera jusqu'à la clôture de la vente le 1er octobre 2014.

Vision

Offrir des solutions de valeur efficaces en matière de transport pour les cent prochaines années.

Ontario Northland sera le chef de file du transport dans le Nord de l'Ontario, offrant des solutions de valeur vitales et efficaces, y compris le transport ferroviaire de passagers et de marchandises, les services d'autocar, le Cochrane Station Inn et les services de remise à neuf et de réparations pour les voitures, les wagons et les locomotives.

Nous mettrons l'accent sur l'excellence, l'innovation et la collaboration de l'entreprise et des employées. Nous établirons des pratiques commerciales rentables, adopterons une culture d'amélioration continue et fonctionnerons avec plus d'efficacité et d'efficience afin de favoriser la durabilité d'Ontario Northland.

En tant qu'employés, nous serons fiers de notre travail et de notre lieu de travail. Nous encouragerons une culture de communication ouverte, d'équité, de diversité et de créativité qui sécurisera et valorisera la main-d'œuvre.

Valeurs

En adoptant ces valeurs, le personnel d'Ontario Northland partage la responsabilité d'offrir des solutions de valeur efficaces en matière de transport pour les cent prochaines années :

- Responsabilité
- Satisfaction de la clientèle
- Équipe/environnement de travail positif
- Sécurité
- Amélioration continue

Gouvernance

La CTON est une société d'État du gouvernement de l'Ontario. Elle a été établie en 1902 par le gouvernement en vertu d'une loi (Loi sur la Commission de transport Ontario Northland).

La CTON relève du ministre du Développement du Nord et des Mines à qui elle est redevable de l'exécution de ses obligations, de la gestion de ses ressources et des normes de qualité des services offerts. Les membres de la commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et passent par un processus de candidature établi par le Secrétariat des nominations.

La CTON et le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) sont régis par un protocole d'entente (PE) qui a été révisé en juillet 2013. Ce PE a pour objectif de définir le mandat de la commission ainsi que les liens de responsabilité en la CTON et le MDNM. Il établit clairement les responsabilités respectives du ministre, du sous-ministre, du conseil d'administration de la commission, de son président et du président-directeur général.

Mandat

Le 15 juillet 2013, la province de l'Ontario approuvait la version révisée du mandat de la CTON, lui ordonnant de poursuivre ses activités pendant que celle-ci continue ses efforts de transformation de cette agence, de tels efforts comprenant l'examen et la mise en œuvre d'options, dont le dessaisissement, la restructuration, de nouveaux modes de prestation de services et de nouveaux partenariats.

Le mandat révisé de la CTON lui stipule :

a) de continuer à offrir des services performants, sécuritaires et fiables dans le Nord de l'Ontario pendant le processus de transformation et selon les directives que la province de l'Ontario pourrait, de temps à autre, lui transmettre par l'entremise du ministre;

b) d'appuyer de tels efforts de transformation en aménageant les actifs et les secteurs d'activités en fonction des activités de transformation en cours, sous réserve de l'approbation de la province de l'Ontario.

Structure hiérarchique

Le président et PDG relève de la CTON, composée d'un président et de membres de la Commission, tous nommés par la province de l'Ontario. La Commission, à son tour, se rapporte au ministre du Développement du Nord et des Mines, ministère responsable de la supervision de la CTON.

Membres de la Commission

L'exercice financier 2014-2015 étant une période de renouvellement pour la Commission de transport Ontario Northland, de nouveaux membres étaient nommés vers la fin de l'exercice.

Ted Hargreaves, North Bay, président
(mandat du 22 mars 2014 au 11 mars 2015)

Greg Percy, Toronto, vice-président, activités opérationnelles, Metrolinx
(mandat du 22 mars 2014 au 11 mars 2015)

***

Thomas Laughren, Timmins, président
(nommé le 11 mars 2015 pour un mandat de trois ans)

Steven Carmichael, North Bay
(nommé le 11 mars 2015 pour un mandat de trois ans)

Ewen Comick, North Bay
(nommé le 11 mars 2015 pour un mandat de trois ans)

Ted Hargreaves, North Bay
(mandat de trois ans renouvelé le 11 mars 2015)

Gaétan Malette, Timmins
(nommé le 11 mars 2015 pour un mandat de trois ans)

Ila Watson, Sault Ste. Marie
(nommée le 11 mars 2015 pour un mandat de trois ans)

Principaux dirigeants d'Ontario Northland

Paul Goulet – président et directeur général (retraité en octobre 2014)
Corina Moore – présidente intérimaire et directrice générale (nommée en octobre 2014), directrice de l'exploitation (d'avril à septembre 2014)
Kevin Donnelly – vice-président aux finances et à l'administration
John Thib – vice-président des services ferroviaires
Geoff Cowie – avocat général

Personnel

Ontario Northland compte plus de 750 employés provenant du Nord de l'Ontario et du Nord-Ouest québécois.

2014-2015 en bref

Services voyageurs

Services d'autocar :
Le renouvellement des équipements était une priorité pour les services voyageurs au cours de l'exercice financier qui vient de se terminer. L'ajout de huit nouveaux autocars au parc en a amélioré le rendement et la fiabilité. Trois d'entre eux sont dotés de toilettes entièrement accessibles, ce qui facilite les voyages sur de longues distances pour les passagers ayant des besoins d'accessibilité.

Des moyens d'améliorer l'efficacité opérationnelle ont été cernés au cours de l'exercice financier. En février 2015, la décision de fermer les gares à Englehart et à Matheson a été prise. Cette décision a été provoquée par l'augmentation des coûts d'entretien, la croissance de la billetterie en ligne et la faible vente de billets. Les gares fermeront leurs portes au début du prochain exercice financier, ce qui entraînera des économies annuelles de plus de 600 000 $.

Les services d'autocar voyageurs ont généré des revenus de 10,3 millions de $ pour l'entreprise, soit un peu moins que l'année précédente en raison d'une légère baisse de l'achalandage. Les frais d'exploitation se sont chiffrés à 11,7 millions de $, soit presque le même montant que l'exercice précédent.

Polar Bear Express :
L'achalandage du train Polar Bear Express a diminué de deux pour cent. Cette baisse pourrait être attribuée à la diminution de la population des communautés le long de la côte de la baie James. La consultation auprès des collectivités de Moosonee et Moose Factory au sujet de la conception des voitures remises à neuf du Polar Bear Express coïncidait avec la célébration du 50e anniversaire du train en novembre 2014 et en février 2015. En écoutant nos clients, en comprenant leurs besoins et en collaborant avec eux, nous avons recueilli de précieuses informations sur les façons d'améliorer l'expérience du voyageur, lesquelles auront une incidence sur la nouvelle conception de l'équipement.

Cochrane Station Inn :
Le taux de fréquentation de Station Inn durant l'exercice financier a été de 46 pour cent, une baisse de 20 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette baisse est attribuée au déclin de l'achalandage du Polar Bear Express.

Nombre de voyageurs :	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**
Polar Bear Express	54 605	55 727	62 389
Autocars	256 324	260 046	240 122

Services ferroviaires

Tout en manifestant leur engagement soutenu envers la sécurité ferroviaire, les services ferroviaires ont fait avancer leur plan de capital pour la gestion des ponts et ont mis en œuvre des mesures innovatrices visant à améliorer l'efficacité opérationnelle en 2014-2015.

Les recettes du transport ferroviaire de marchandises et de passagers ont augmenté de 2,3 millions de $ par rapport à l'année précédente pour se situer à 46,8 millions de $. Cette augmentation est attribuable aux efforts accrus pour créer de nouveaux services comme les trains spéciaux et l'entreposage.

Les frais d'exploitation des services ferroviaires ont atteint 64,5 millions de $, une baisse de 1,2 million de $ par rapport à l'exercice précédent. Ce déclin s'explique en grande partie par une réduction des coûts.

Dans un effort d'augmenter la capacité pour les travaux de remise à neuf et de réparation à North Bay et de réduire le nombre de journées hors service pour le parc de locomotives, la division a commencé la transition des services d'entretien des locomotives à Cochrane. L'amélioration aux installations et à l'équipement et la formation des employés sont prévues pour le prochain exercice financier afin de faciliter cette transition.

Un peu plus de 25 000 envois en wagons complets ont été effectués durant cette période, une baisse de 1,6 pour cent par rapport à l'année précédente. La fermeture de l'usine de papier de Resolute Forest Products à Iroquois Falls en décembre 2014 a contribué à ce déclin.

L'efficience opérationnelle du Polar Bear Express n'a cessé de s'améliorer pour atteindre une ponctualité de 99 pour cent aux points d'arrivée de Moosonee et de Cochrane au cours de la période visée par ce rapport.

Le processus systématique de renouvellement et d'entretien des infrastructures ferroviaires d'Ontario Northland s'est poursuivi dans le cadre du plan de remplacement et d'entretien des rails à long terme. Parmi les projets de l'exercice en cours figurent la suite des travaux de réparation du pont de la rivière Moose et la réfection du pont de Jawbone Creek au nord de Cochrane. La réfection des ponts sur la rivière Frederickhouse et le ruisseau Buskego à Kenogami constituaient également des projets majeurs. Le renouvellement de rails et de traverses a été effectué dans l'ensemble du réseau, ainsi que le remplacement de ponceaux et de ballast. Un investissement de 31,2 millions de $ en capital a été effectué pour maintenir l'infrastructure ferroviaire et l'équipement.

En 2014, Transport Canada a modifié la Loi sur le transport des marchandises dangereuses ainsi que les règlements afférents. En 2014-15, la CTON continuait de prendre des mesures pour s'y conformer, car la division du transport ferroviaire suit des protocoles et procédures de sécurité en stricte conformité avec les directives de Transport Canada pour la protection des employés, des clients et des collectivités.

Envois en wagon complet

2014-2015	**2013-2014**	**2012-2013**
25 091	25 503	34 237

Indice de ponctualité (% du nombre de trains arrivés en gare en moins de 30 minutes de retard sur l'horaire)

	2014-2015	**2013-2014**	**2012-2013**
Polar Bear Express	99 %	98 %	95 %

Remise à neuf et réparations

La division a élargi ses capacités au cours de l'exercice financier pour englober les services de réparation pour les wagons et les locomotives et les services de peinture spécialisés. Grâce à l'accroissement des efforts de vente et de marketing, au développement des relations avec la clientèle et à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la division a généré des recettes de 4,7 millions de $.

En novembre 2014, le projet de la remise à neuf du Polar Bear Express est entré en phase de production. Ce projet revitalisera le train de voyageurs qui fournit des services de transport vitaux entre Cochrane et Moosonee. Dans le cadre de ce projet, 16 voitures seront renouvelées afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité.

Nous avons terminé la remise à neuf des cinq voitures de Metrolinx/Cad Railway Industries Ltd. qui restaient dans le cadre du contrat de remise à neuf de 10 voitures à deux niveaux 5. En 2014-2015, les recettes se sont chiffrées à 4,7 millions de $, soit une diminution par rapport aux recettes de 7,5 millions de $ obtenues l'année précédente. Les dépenses de la division s'élevaient à 6,8 millions de $ comparées à 8,4 millions de $ au cours de l'année précédente.

La division continue d'élargir ses capacités afin d'obtenir du travail diversifié.

Services organisationnels

Un soutien administratif a été fourni pour aider les divisions opérationnelles à réduire les coûts, à accroître les revenus et à améliorer l'efficacité. Les services des finances, des ressources humaines, des technologies de l'information, du service juridique, de la gestion de projets et du marketing et des communications ont contribué leurs connaissances axées sur l'industrie afin d'aider les divisions opérationnelles à atteindre leurs objectifs.

Faits saillants du rendement :

- traitement de plus de 1 000 demandes au service d'entretien des installations;
- traitement de plus de 3 000 demandes au service des technologies de l'information;
- nouveau système téléphonique VoIP de l'entreprise et mise à niveau du réseau local à North Bay, deux initiatives qui devraient engendrer des économies d'exploitation de 100 000 $ par année à l'avenir;
- investissement de plus d'un million de dollars pour la mise à niveau des systèmes informatiques, y compris la modernisation du logiciel des finances et des ressources humaines en vue d'améliorer la gestion des comptes créditeurs, de la paie et du capital humain;
- lancement d'un site Web entièrement accessible en janvier 2015, atteignant plus de 100 000 pages vues par mois;
- conclusion d'une convention collective en mars avec la section locale 1976 du Syndicat des Métallos (USW) représentant des employés œuvrant dans les secteurs du contrôle de la circulation ferroviaire, du service à la clientèle et des ventes et de l'exploitation des trains;
- remplacement des lumières extérieures à la gare de North Bay entraînant des économies d'énergie de 4 800 $.

États Financiers

La Commission de transport Ontario Northland

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

Commission de transport Ontario Northland
États financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

Table des matières

Responsabilité de la direction	**12**
Rapport de l'auditeur indépendant	**13**
États financiers	
État consolidé de la situation financière	**14**
État consolidé de l'évolution de l'actif net	**15**
État consolidé des résultats	**16 - 17**
État consolidé des flux de trésorerie	**18**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	**19 – 42**

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers consolidés comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. La Commission se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été examinés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.

T. Laughren
Président du conseil d'administration

C. Moore
Président et chef de la direction par intérim

North Bay, Ontario
Le 27 juillet 2015

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de transport Ontario Northland
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2015, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 complémentaire aux états financiers consolidés qui indique que la province de l'Ontario a annoncé son intention de transformer les activités de la Commission de transport Ontario Northland. La capacité de la Commission de transport Ontario Northland à maintenir son exploitation dépend du soutien financier continu du gouvernement de l'Ontario tandis qu'elle complète ses plans de transformation. Cette condition indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Commission de transport Ontario Northland à poursuivre en tant qu'entreprise en exploitation.

La vérificatrice générale,

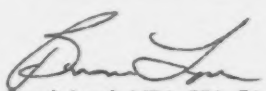

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 juillet 2015

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2015	2014
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	**7 668 $**	2 650 $
Débiteurs (déduction faite d'une provision de 86 $; de 1 392 $ en 2014)	**45 224**	34 090
Stocks	**13 413**	14 223
Charges payées d'avance	**391**	602
	66 696	51 565
Immobilisations corporelles (Note 5)	**315 134**	331 740
Actif au titre des prestations constituées de retraite (Note 6 a)	**35 072**	40 384
	416 902 $	423 689 $
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	**39 701 $**	19 454 $
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (Note 8)	**366**	3 789
Tranche à moins d'un an des revenus reportés	**511**	5 973
	40 578	29 216
Produits reportés	**-**	552
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	**199 696**	179 038
Dette à long terme (Note 8)	**2 951**	18 823
Obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite (Note 6 b)	**82 959**	82 894
Passif au titre des sites contaminés (Note 3)	**3 500**	-
	329 684	310 523
Actif net		
non affecté	**82 562**	108 042
grevé d'affectations internes	**4 656**	5 124
	87 218	113 166
	416 902 $	423 689 $

Nature des activités (Note 1)
Éventualités (Note 11) / **Engagements** (Note 12)

Approuvé au nom de la Commission :

Président du conseil d'administration

Président et chef de la direction par intérim

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	**2015**	2014
Actif net non affecté		
Solde, au début de l'exercice	**108 042 $**	136 745 $
Modification de méthode comptable (Note 3)	**(3 500)**	-
Insuffisance des produits sur les charges	**(22 448)**	(28 532)
Transfert de (à) la réserve pour auto assurance	**468**	(171)
Solde, à la fin de l'exercice	**82 562 $**	108 042 $
Affecté à l'interne - réserve pour auto assurance (Note 10)		
Solde, au début de l'exercice	**5 124 $**	4 953 $
Transferts (de) à l'actif net non affecté	**(468)**	171
Solde, à la fin de l'exercice	**4 656 $**	5 124 $
Total de l'actif net	**87 218 $**	113 166 $

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2015	2015	2014
Services ferroviaires		
Produits de ventes (Note 13)	**46 797 $**	44 518 $
Charges d'exploitation	**64 521**	65 682
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	**(17 724)**	(21 164)
Amortissement des immobilisations corporelles	**11 322**	11 531
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	**(4 673)**	(4 642)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	**(413)**	(332)
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**11 524**	11 198
Intérêts débiteurs	**29**	187
Frais de règlement de Northlander (Note 14)	-	2 913
Insuffisance des produits sur les charges	**(35 513)**	(42 019)
Services d'autobus		
Produits de ventes	**10 310**	10 731
Charges d'exploitation	**11 688**	11 611
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments ci-dessous	**(1 378)**	(880)
Amortissement des immobilisations corporelles	**638**	300
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	**(133)**	(132)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	**183**	22
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**1 349**	1 222
Intérêts débiteurs	**81**	91
Insuffisance des produits sur les charges	**(3 496)**	(2 382)
Services de remise à neuf		
Produits de ventes	**4 683**	7 477
Charges d'exploitation	**6 758**	8 422
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	**(2 075)**	(945)
Amortissement des immobilisations corporelles	**87**	86
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	**(13)**	(13)
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**1 445**	1 491
Intérêts débiteurs	**81**	102
Insuffisance des produits sur charges	**(3 675)**	(2 611)
Services maritimes (Moosonee)		
Produits de ventes	-	-
Charges d'exploitation	-	45
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	-	(45)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	631
Insuffisance des produits sur les charges	**- $**	(676) $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2015	2014
Immeubles destinés à la location		
Produits de ventes	**491 $**	542 $
Charges d'exploitation	**507**	296
(Insuffisance)/excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	**(16)**	246
Amortissement des immobilisations corporelles	**37**	37
(Insuffisance)/excédent des produits sur les charges	**(53)**	209
Administration		
Charges d'exploitation	**7 194**	7 836
Indemnités	**1 823**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	**111**	111
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**1 879**	1 663
Intérêts débiteurs	**19**	11
Insuffisance des produits sur les charges	**(11 026)**	(9 621)
Total de l'exploitation :		
Produits de ventes	**62 281**	63 268
Charges d'exploitation	**92 491**	93 892
Insuffisance des produits sur les charges avant les autres dépenses	**(30 210)**	(30 624)
Amortissement des immobilisations corporelles	**12 195**	12 066
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	**(4 819)**	(4 787)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	**(230)**	321
Charge au titre des avantages sociaux futurs (Note 6 d)	**16 197**	15 574
Intérêts débiteurs	**210**	391
Frais de règlement de Northlander (Note 14)	**-**	2 913
Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants	**(53 763)**	(57 102)
Apports du gouvernement (Note 9)	**38 459**	29 900
Revenu de placement	**62**	71
Insuffisance des produits sur les charges avant activités abandonnées	**(15 242)**	(27 131)
Activités abandonnées (Note 17)	**(7 206)**	(1 401)
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	**(22 448) $**	(28 532) $

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	**(22 448) $**	(28 532) $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**12 195**	12 066
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(4 819)**	(4 787)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	**(230)**	321
Perte sur disposition de Ontera (Note 17)	**60 937**	6 860
Activités abandonnées	**(45 604)**	-
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**16 197**	15 574
	16 228	1 502
Variation du solde des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**(13 479)**	(4 702)
Stocks	**810**	1 877
Charges payées d'avance	**21**	28
Créditeurs et charges à payer	**21 788**	(5 561)
Produits reportés	**(5 416)**	5 104
	19 952	(1 752)
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Investissement en immobilisations corporelles	**(33 879)**	(34 038)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	**230**	194
Produit de la vente de Ontera (Note 17)	**6 000**	-
	(27 649)	(33 844)
Activités de financement		
Remboursement de capital sur la dette à long terme	**(19 295)**	(4 760)
Apports en immobilisations reportés corporelles	**38 306**	40 436
Cotisations au régime de retraite	**(2 956)**	(2 898)
Prestations autres que de retraite versées	**(3 340)**	(2 787)
	12 715	29 991
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**5 018**	(5 605)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	**2 650**	8 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	**7 668 $**	2 650 $

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), une entreprise exploitée par la province de l'Ontario (la « province »), offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord-est du Nord de l'Ontario.

En mai 2013, la province a annoncé une nouvelle orientation destinée à transformer la Commission au moyen d'un mandat révisé stipulé dans le protocole d'accord entre la Commission et le ministère de Développement du Nord et des Mines en vertu duquel la Commission poursuit son exploitation, tandis que les efforts pour transformer l'agence sont maintenus au moyen de l'examen et de la mise en œuvre des options, notamment le désinvestissement, la restructuration, la diversification des modes de prestation des services et de nouveaux partenariats. Cela implique :

a) continuer à fournir et d'assurer des services efficaces, sûrs et fiables dans le Nord de l'Ontario tout au long du processus de transformation, tel que prescrit par la province de l'Ontario par l'entremise du ministre de temps à autre;

b) soutenir les efforts de transformation et préparer des actifs et des unités d'affaires pour les activités de transformation sous réserve de l'approbation de la province de l'Ontario.

Le 4 avril 2014, la province a annoncé son intention de transformer la Commission de transport Ontario Northland en société de transport appartenant au gouvernement, tout en continuant l'exploitation des services d'autobus, du « Polar Bear Express », du fret ferroviaire et des services d'entretien. Simultanément, elle a annoncé qu'une offre de Bell Aliant pour acheter Ontera (télécommunications) a été acceptée (se reporter à la note 17 « Activités abandonnées »). La transaction a été finalisée le 1er octobre 2014.

La capacité de la Commission à maintenir son exploitation dépend du soutien financier continu de la province. Par conséquent, ces états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation. Cela suppose que la Commission sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Ces états financiers consolidés ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne s'appliquait pas. Si l'hypothèse de continuité de l'exploitation ne s'appliquait pas à ces états financiers, des ajustements à la valeur comptable des actifs seraient nécessaires, et la valeur comptable des produits et des charges ainsi que les classements à l'état de la situation financière utilisés pour refléter ces éléments sur une base de liquidation pourraient différer de ceux applicables à la continuité de l'exploitation.

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif du Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc., O.N. Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera) (jusqu'à la date de cessation du 1er octobre 2014) et Nipissing Central Railway Company.

Constatation des revenus

Les revenus de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) des services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients;
b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe;
c) la réception du montant est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement constatés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est traité comme achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des jalons prédéfinis d'un projet.

La Commission comptabilise les apports du gouvernement provincial selon la méthode du report comme suit :

- Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsque ceux-ci sont reçus ou à recevoir si leurs montants peuvent être estimés de manière raisonnable et si la réception est raisonnablement assurée.

- Les apports grevés d'affectations externes qui sont liés aux charges d'exploitation sont constatés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.

- La province rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations corporelles destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces apports comme apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. Ces derniers sont amortis en déduction des revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, et ce, à des taux correspondants à ceux des immobilisations corporelles connexes.

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les durées de vie utile estimée des principales catégories d'immobilisations corporelles s'établissent comme suit :

Terrain	Pas d'amortissement
Routes	De 20 à 50 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel de télécommunications	De 15 à 25 ans
Matériel	De 3 à 33 ans
Autobus	12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction, et ce, avant qu'ils ne soient mis en service.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension, et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») est également offert aux employés qui gagnent une rente viagère supérieure au montant maximum prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations en tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, diverses augmentations ponctuelles ont été accordées aux pensionnés.

Régimes d'avantages complémentaires de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages complémentaires de retraite tels que l'assurance-vie de groupe, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité de longue durée, par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts administratifs liés au chargement.

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements des hypothèses et les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les coûts des services passés de retraite ont été imputés à l'actif net à la date de transition à la norme SP-3250. Les gains actuariels ou les pertes actuarielles sont amortis sur une base linéaire sur l'excédent de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 13 ans). Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période de modification du plan.

L'actif de la caisse de retraite est évalué selon les valeurs actuelles du marché.

Stocks

Les matériaux et les fournitures, exception faite du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Le matériel ferroviaire usagé est présenté à la valeur comptable non amortie déterminée au moment de la mise hors service. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'en fait la Commission sont similaires. Quand la valeur de réalisation nette excède la valeur comptable, les stocks sont diminués d'un montant qui correspond à cet excédent. Lorsque les circonstances, qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks, n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Le coût des stocks passé en charges d'exploitation et utilisé dans des projets d'immobilisations corporelles pour 2015 s'élève à 17 084 $ (15 191 $ en 2014).

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un amortissement sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle pourrait ne pas contribuer à la capacité de la Commission de rendre des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif comme une estimation de la juste valeur.

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des produits sur les charges. Un gain de change de 988 $ (gain de 218 $ en 2014) découlant principalement des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis est inclus dans les revenus tirés du transport ferroviaire.

Impôts sur le bénéfice

Comme entreprise opérationnelle sans but lucratif de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks, le passif au titre des sites contaminés et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages complémentaires de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers consolidés au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les fonds affectés d'origine interne.

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers comme à la juste valeur ou au coût après amortissement. La méthode comptable de l'organisme pour chaque catégorie est la suivante :

Juste valeur

Cette catégorie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie qui est initialement comptabilisée au coût et, ultérieurement, portée à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant à juste valeur sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Coût après amortissement

Cette catégorie comprend les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les emprunts bancaires et la dette à long terme. Ceux-ci sont d'abord constatés au coût et ultérieurement comptabilisés à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers, sauf pour les apports qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les radiations sur les actifs financiers de la catégorie au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il est peu vraisemblable que cette perte sera recouvrée. Les actifs financiers sont alors radiés à leur valeur nette de recouvrement, et la radiation est comptabilisée à l'état des résultats.

Passif au titre des sites contaminés

Un site contaminé est un site dans lequel la concentration de substances nocives dépasse les niveaux maximums admissibles selon une norme environnementale. Les sites qui sont actuellement d'un usage improductif sont considérés comme un site contaminé uniquement si un événement imprévu entraîne une contamination. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les activités, l'entretien et la surveillance après l'assainissement. Le passif est comptabilisé déduction faite de tout recouvrement prévu.

Exercice clos le 31 mars 2015

3. Modification de méthodes comptables

Passif au titre des sites contaminés

À compter du 1er avril 2014, la Commission a adopté le nouveau chapitre SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité pour le secteur public. La norme exige que la comptabilisation d'un passif pour l'assainissement des sites contaminés dans les états financiers lorsque les critères de comptabilisation présentés dans la norme sont respectés. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective; L'incidence de l'application de cette norme était comme suit :

2015
Augmentation de 3 500 $ du passif au titre des sites contaminés
Diminution de 3 500 $ de l'actif net non affecté

Le passif pour l'assainissement découle des minéraux spécifiques qui contaminent le sol et proviennent d'une ancienne activité de transbordement. Selon les études d'ingénierie réalisées à ce jour, le passif estimé s'élève à 3 500 $. Ce passif est assujetti à une incertitude d'évaluation, et la Commission réalisera des études plus approfondies à l'avenir. Les changements apportés à ce passif estimé seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils se produisent.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2015	2014
Encaisse (découvert bancaire)	3 012 $	(2 474) $
Encaisse liée à la réserve pour autoassurance (Note 10)	4 656	5 124
Trésorerie	7 668 $	2 650 $

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Services ferroviaires				
Voies	395 779 $	147 539 $	**248 240 $**	229 239 $
Bâtiments	45 102	22 434	**22 668**	23 147
Matériel	79 788	55 473	**24 315**	24 529
Travaux en cours	7 127	-	**7 127**	3 163
Télécommunications (Ontera) (Note 17)				
Bâtiments	-	-	-	2 177
Matériel	-	-	-	39 133
Services d'autobus				
Bâtiments	2 865	553	**2 312**	2 312
Autobus	10 175	4 352	**5 823**	3 418
Services de remise à neuf				
Bâtiments	3 596	698	**2 898**	2 813
Matériel	585	190	**395**	417
Mise en valeur				
Terrains et bâtiments	2 851	1 495	**1 356**	1 392
	547 868 $	232 734 $	**315 134 $**	331 740 $

6. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la Commission est le 31 décembre.

L'actif au titre des prestations constituées de retraite, l'obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite et les charges sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1er janvier 2014. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour le régime de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre 2014.

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs au 31 mars 2015, par catégorie, se présentent comme suit :

		Cible	**2015**	2014
Titres de capitaux propres	– nationaux	20 % - 30 %	**28,8 %**	25,9 %
	– étrangers	10 % - 30 %	**24,7 %**	24,6 %
Titres de créance		35 % - 55 %	**43,9 %**	46,2 %
Immobilier		0 % - 15 %	**2,0 %**	2,0 %
Court terme et autres		0 % - 15 %	**0,6 %**	1,3 %
Total			**100 %**	100 %

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées :

Régimes de retraite :

	Régime de retraite	RRS	2015 Total	2014 Courant
Obligation au titre des prestations constituées	(522 887) $	(3 534) $	(526 421) $	(491 145) $
Actifs du régime à la juste valeur	514 401	-	514 401	482 966
Situation de capitalisation – surplus (déficit) des régimes	(8 486)	(3 534)	(12 020)	(8 179)
Perte actuarielle nette non amortie	45 651	1 441	47 092	48 563
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value à la fin de l'exercice	37 165 $	(2 093) $	35 072 $	40 384 $

	Régime de retraite	RRS	2015 Total	2014 Courant
Actif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	42 453 $	(2 069) $	40 384 $	47 881 $
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(8 019)	(249)	(8 268)	(10 395)
Cotisations versées	2 731	225	2 956	2 898
Actif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	37 165 $	(2 093) $	35 072 $	40 384 $

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes d'avantages complémentaires de retraite :

	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées - au début de l'exercice	**(86 100) $**	(82 093) $
Gain (perte) actuariel net non amorti	**3 141**	(801)
Passif au titre des prestations constituées - à la fin de l'exercice	**(82 959) $**	(82 894) $
Passif au titre des prestations constituées - au début de l'exercice	**(82 894) $**	(77 621) $
Charge liée aux prestations	**(3 405)**	(8 060)
Cotisations	**3 388**	2 988
Autre	**(48)**	(201)
Passif au titre des prestations constituées - à la fin de l'exercice	**(82 959) $**	(82 894) $

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 14 662 $ (16 502 $ en 2014) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2014.

c. Composantes de la charge périodique nette de retraite de l'exercice

	2015	2014
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	**7 447 $**	6 552 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	**29 093**	27 423
Rendement prévu des actifs des régimes	**(28 162)**	(27 258)
Amortissement de la perte actuarielle nette	**4 047**	3 678
Gain sur compression (Note 17)	**(4 157)**	-
	8 268 $	10 395 $

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

d. Composantes de la charge périodique nette au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite

	2015	2014
Coût des services rendus	**1 085 $**	4 790 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	**2 565**	2 582
Amortissement de la perte actuarielle nette	**1 922**	688
Gain sur compression (Note 17)	**(2 167)**	-
	3 405 $	8 060 $

La charge totale de prestations de retraites et d'avantages complémentaires de retraite de 11 673 $ comprend un montant de 16 197 $ associé à la continuité de l'exploitation et un montant de (4 524 $) lié aux activités abandonnées.

e. Hypothèses moyennes pondérées

	2015	2014
Taux d'actualisation – régimes de retraite	**5,75 %**	6,00 %
Taux d'actualisation – régimes d'avantages complémentaires de retraite	**3,94 %**	3,94 %
Taux d'actualisation – invalidité de longue durée	**3,94 %**	4,02 %
Taux d'actualisation – CSPAAT	**4,75 %**	5,00 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	**5,75 %**	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	3,00 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (en années)	**12**	12
Augmentations du coût des médicaments (ramené graduellement à 5 % en 2020)	**6,0 %**	8,5 %
Augmentations du coût des soins médicaux et hospitaliers	**5,0 %**	5,0 %
Augmentations du coût des soins dentaires	**4,5 %**	4,5 %
Augmentations du coût des soins de la vue	**0 %**	0 %

Exercice clos le 31 mars 2015

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les remboursements non amortis reçus du ministre pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalant à celui des actifs auquel il se rapporte.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amorties sont comme suit :

	2015	2014
Solde, au début l'exercice	**179 038 $**	148 093 $
Apports de la province	**38 306**	40 436
Amortissement imputé aux revenus – Services ferroviaires et remise en état	**(4 819)**	(4 787)
– Télécommunications (Ontera)	**(678)**	(1 001)
Retraites et transferts	**(12 151)**	(3 703)
Solde, à la fin de l'exercice	**199 696 $**	179 038 $

8. Dette à long terme

	2015	2014
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 30 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er février 2005	**1 560 $**	1 836 $
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 13 $, pour une période de 25 ans à compter du 1er février 2006	**1 757**	1 829
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 156 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er janvier 2000	-	1 370
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 109 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er septembre 1999	-	537
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 64 $, pour une période de 10 ans à compter du 30 avril 2008. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera (Note 17)	-	2 772
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,95 %, remboursable par versements hebdomadaires de capital et d'intérêts réunis de 32 $, pour une période de 15 ans à compter du 7 octobre 2010. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera (Note 17)	-	14 268
	3 317	22 612
Moins la tranche à moins de un an	**366**	3 789
Dette à long terme	**2 951 $**	18 823 $

8. Dette à long terme (suite)

Les intérêts sur dette à long terme se sont élevés à 699 $ (1 426 $ en 2014).

Les remboursements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2015-2016	366 $
2016-2017	386
2017-2018	406
2018-2019	428
2019-2020	390
Par la suite	1 341
	3 317 $

9. Apports du gouvernement

La Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines ont conclu une entente qui fixe le montant de l'apport pour le fonctionnement et l'apport de capital que le ministre fournira à chaque exercice.

Les détails relativement aux apports du gouvernement sont comme suit :

	2015	2014
Ministère du Développement du Nord et des Mines		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	**16 127 $**	18 900 $
Insuffisance de fonds et autres	**22 332**	11 000
Activités de fonctionnement	**38 459**	29 900
Télécommunications (Ontera) (Note 17) (i)	**52 092**	-
	90 551	29 900
Apports de capital	**38 306**	40 436
Total des apports du gouvernement	**128 857 $**	70 336 $

(i) Le gouvernement a fourni un apport unique de 52 092 $ pour soutenir la vente de Ontera.

Exercice clos le 31 mars 2015

10. Actif net affecté à l'interne – réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement, la Commission vire 100 $ de l'actif net non affecté à la réserve pour autoassurance (la « réserve ») pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de revenus ou de charges dans l'état consolidé des résultats et, par la suite, virés à (de) la réserve.

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes de la réserve pour son utilisation temporaire. La Commission paie à la réserve des intérêts au taux préférentiel bancaire moins 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

11. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses réclamations ont été déposées à l'encontre de la Commission, demandes de dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions reliées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 $ appliquée. En cas de perte, le montant serait imputé à l'état consolidé des résultats une fois celui-ci établi.

12. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

13. Dépendance économique

La majorité des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de quatre clients importants.

14. Frais de règlement

Dans le cadre de l'annulation de l'exploitation du train de voyageurs Northlander en 2012, un accord de règlement salarial a été négocié avec « United Steelworkers », l'agent négociateur pour ces employés. L'accord a été signé en août 2013 et engendrera la poursuite et le maintien de versements de taux de base régulier jusqu'en août 2017, pour un montant de 2 913 $. Au cours de la période courante, un montant de 1 234 $ a été comptabilisé à titre de charge.

15. Classement des instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit les informations relatives au coût et à la juste valeur des instruments financiers par catégorie. L'exposition maximale au risque de crédit représenterait la valeur comptable indiquée ci-dessous.

	2015		
	Juste valeur	**Coût après amortissement**	**Total**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**7 668 $**	**- $**	**7 668 $**
Débiteurs	**-**	**45 224**	**45 224**
Créditeurs et charges à payer	**-**	**39 701**	**39 701**
Dette à long terme	**-**	**3 317**	**3 317**
	7 668 $	**88 242 $**	**95 910 $**

	2014		
	Juste valeur	Coût après amortissement	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 650 $	- $	2 650 $
Débiteurs	-	34 090	34 090
Créditeurs et charges à payer	-	19 454	19 454
Dette à long terme	-	22 612	22 612
	2 650 $	76 156 $	78 806 $

15. Classement des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués postérieurement à la constatation initiale de la juste valeur. Ces instruments financiers sont regroupés par niveau, de 1 à 3, en fonction du degré auquel la juste valeur est observable :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

				2015
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**7 668 $**	**- $**	**- $**	**7 668 $**

				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 650 $	- $	- $	2 650 $

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 pour les exercices clos le 31 mars 2015 et 2014. Il n'y a pas eu de transfert vers le niveau 3.

Exercice clos le 31 mars 2015

16. Gestion de risques sur les instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque par lequel la Commission enregistre une perte financière si un débiteur ne respecte pas ses versements de capital et d'intérêt à l'échéance. La Commission est exposée à ce risque en raison de son encaisse et de ses débiteurs. La Commission détient des comptes en espèces auprès de banques à charte fédérale qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en espèces de la Commission sont assurés à concurrence de 400 000 $ (2014 -- 400 000 $).

Les débiteurs consistent principalement des montants à recevoir de clients et de la province de l'Ontario. Le risque de crédit est atténué par des processus d'approbation financière exécutés avant que le crédit soit accordé au client. La Commission évalue son exposition au risque de crédit en fonction du temps nécessaire pour que les montants soient réglés. Une provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'expérience historique de la Commission en matière de recouvrement. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissaient comme suit :

31 mars 2015			En souffrance		
	Total	Courant	1- à 30 jours	31- à 60 jours	Plus 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	34 055 $	34 055 $	- $	- $	-$
Montants à recevoir des clients	7 857	5 422	1 553	188	694
Autres débiteurs	3 398	3 398	-	-	-
Débiteurs bruts	45 310	42 875	1 553	188	694
Moins provisions pour dépréciation	(86)	-	-	-	(86)
Débiteurs nets	45 224 $	42 875 $	1 553 $	188 $	608 $

Exercice clos le 31 mars 2015

16. Gestion de risques sur les instruments financiers (suite)

31 mars 2014					En souffrance
	Total	Courant	1- à 30 jours	31- à 60 jours	Plus 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	12 112 $	12 112 $	- $	- $	- $
Montants à recevoir des clients	20 150	16 940	949	191	2 070
Autres débiteurs	3 220	3 220	-	-	-
Débiteurs bruts	35 482	32 272	949	191	2 070
Moins les provisions pour perte de valeur	(1 392)	-	-	-	(1 392)
Débiteurs nets	34 090 $	32 272 $	949 $	191 $	678 $

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs du marché. Les facteurs de marché comprennent trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur capitaux propres.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de change

Le risque de change renvoie aux activités de la Commission réalisées dans différentes devises dont les montants sont convertis en bénéfices non canadiens à différents moments et qu'il y a des fluctuations négatives dans les taux des devises. La Commission conserve un compte bancaire en dollars américains pour recevoir des paiements en dollars américains de clients et payer en dollars américains des fournisseurs et autres opérateurs. Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes d'évaluation du risque.

16. Gestion de risques sur les instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la perte financière potentielle qui découle des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers liées aux fluctuations des taux d'intérêt. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa dette à long terme portant intérêt.

Il n'y aurait pas d'incidence sur la dette à long terme de la Commission, décrit en Note 8, car le taux inhérent de la dette a été fixé.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes d'évaluation du risque.

Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres est l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations sur les marchés boursiers. La Société ne présente pas d'exposition à ce risque.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque par lequel la Commission ne serait pas en mesure de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières. La Commission atténue ce risque en surveillant l'encaisse et les sorties de fonds prévues en établissant un budget strict et en faisant des rapports réguliers à la province de l'Ontario.

16. Gestion de risques sur les instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	2015			
	Dans les 6 mois	**6 mois à 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Créditeurs	**29 513 $**	**10 188 $**	**- $**	**- $**
Dette à long terme	**183**	**183**	**1 701**	**1 250**
Total	**29 696 $**	**10 371 $**	**1 701 $**	**1 250 $**

	2014			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créditeurs	19 454 $	- $	- $	- $
Dette à long terme	1 895	1 894	9 446	9 377
Total	21 349 $	1 894 $	9 446 $	9 377 $

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Exercice clos le 31 mars 2015

17. Activités abandonnées

Dans le cadre du plan de désinvestissement de la province annoncé en mars 2012, la Commission a accepté les modalités d'un accord d'achat d'actions avec Bell Aliant le 29 mars 2014 pour disposer de sa participation exclusive dans Ontera. La transaction a été finalisée le 1er octobre 2014. L'accord d'achat d'actions décrit les détails de la vente et les coûts qui seront engagés par la Commission, y compris les indemnités et les remboursements anticipés des pensions et des prêts bancaires. Les coûts de transaction liés à la vente d'Ontera ont été pris en compte dans les résultats financiers de l'exercice en cours dans des postes distincts.

L'information financière choisie liée aux activités de télécommunications (Ontera) s'établit comme suit :

	Période de six mois terminée le 30 septembre 2014	Exercice terminé le 31 mars 2014
Chiffres d'affaires	**12 348 $**	26 761 $
Charges de fonctionnement	**10 668**	20 249
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	**1 680**	6 512
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 512**	4 980
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(678)**	(1 001)
Avantages sociaux futurs	**1800**	2 881
Charge d'intérêt	**154**	1 053
Intérêt et pénalités liés au remboursement anticipé de la dette à long terme	**2 577**	-
Insuffisance des produits sur les charges avant la perte sur disposition	**(4 685)**	(1 401)
Apports du gouvernement (Note 9)	**52 092**	-
Compressions (Note 6)	**6 324**	-
Perte sur disposition de Ontera (i)	**(60 937)**	-
Perte liée aux activités abandonnées	**(7 206) $**	(1 401) $

17. Activités abandonnées (suite)

(i) La perte sur disposition des actions de Ontera de 60 937 $ est représentée par un produit de 6 000 $ en espèces moins la valeur comptable du placement de 26 436 $ et d'autres ajustements du prix d'achat et engagements pris par la Commission pour couvrir les indemnités et les dépenses en capital de 40 501 $ à l'avenir. Certains coûts liés aux activités d'Ontera et à sa cession, ainsi que des coûts pour des conseils juridiques et techniques appuyant la mise à jour des règlements administratifs et des politiques, ont été engagés par Infrastructure Ontario et payés par le ministère du Développement du Nord et des Mines. Ces coûts s'élèvent à environ 6 500 $ pour les trois exercices clos le 31 mars 2015 et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

L'état de la situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 2014 comprend les soldes d'Ontera suivants : la trésorerie et équivalents de trésorerie de (1 270 $), les débiteurs de 2 345 $, les charges payées d'avance de 190 $, des immobilisations corporelles de 41 310 $, des créditeurs et charges à payer de 1 542 $, la tranche courante des produits reportés de 45 $, les produits reportés de 552 $, la dette à long terme de 17 040 $ et les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles de 12 827 $ liés aux activités abandonnées.